

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour l'acquisition amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux –
2 avenue de l'Isle, Commune de Sarliac-Sur-l'Isle**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité de services
- La mixité sociale est visée avec l'acquisition amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux : 5 sont financés en PLAI (1 T1 1 T2 et 3 T3) et 1 (T3) en PLAI TS, 3 en PLUS (1 T1 1 T2 et 1 T3)
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale avec des logements économies en énergie,

Et que le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI, PLUS de 1500 € par logement construit, une première majoration de l'aide de base pour le PLAI TS de 3000 € et une seconde de 1000 € par logement au titre de l'acquisition amélioration,

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Sarliac-Sur-l'Isle, par délibération du 11 octobre 2023, soutient également cette opération d'acquisition amélioration de ces 9 logements sociaux à hauteur de 25 500 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 25 500 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 2,32 % de cette opération.

Fait à Périgueux, le

11 DEC. 2025

Affiché le :

11 DEC. 2025

Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20251211-DEC2025_063-AR

**Acquisition Amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux**

*Acquisition Amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée AO 203 acquise par Périgord Habitat avec le bâtiment à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine soit un ensemble constitué de 2 T1, 2 T2 et 5 T3 qui répondent à des objectifs en termes de développement durable notamment des logements économies en énergie.

Les logements collectifs disposeront d'une place de parking privative extérieure, un logement T3 situé en RDC aura un garage.

Pour les logements situés à l'étage, ils bénéficieront d'un balcon en façade arrière et ceux en RDC d'une terrasse.

Les travaux sont réalisés sur la période 2024/2025.

Les loyers sont conventionnés et aucune hausse de loyer n'est prévue à la suite de la réalisation des travaux :

Type de logement	Forme	Nombre de logements				Surface habitable (M ²)	Loyer Mensuel		
		PLAI TS	PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI TS	PLAI	PLUS
T1	Collectif		1	1	2	22,20		138,50 €	169,09 €
T2	Collectif		1	1	2	31,10		194,02 €	236,88 €
T3	Collectif	1	3	1	5	57,15	285,00 €	356,54 €	435,29 €
	TOTAL	1	5	3	9				

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant Des Dépenses	Ressources	Montant
Acquisition foncière/immobilière	165 000,00 €	Subvention CD24	45 000,00 €
Charges foncières	88 216,00 €	Subvention Aide à la Pierre	76 980,00 €
Travaux de construction	750 643,00 €	Subvention CA Grand Périgueux	25 500,00 €
Honoraires	93 167,00 €	Prêt CDC	760 838,00 €
Divers	1 583,00 €	Commune	25 500,00 €
		Fonds Propres	164 791,00 €
TOTAL	1 098 609,00 €	TOTAL	1 098 609,00 €